La méphédrone classée comme stupéfiant

Compte Test - 2010-06-13 09:32:00 - Vu sur pharmacie.ma

France : Ministre de la Santé et des Sports a décidé de classer la méphédrone comme stupéfiant par arrêté publié au Journal Officiel du 11 juin 2010. Le classement intervient en raison des effets psychoactifs et du potentiel d'abus, de dépendance et de la toxicité de cette substance. Cette décision fait suite à la proposition de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) après avis de la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes.La méphédrone, ou 4-méthylmethcathinone, est une drogue de synthèse dérivée de la cathinone, principale substance active des feuilles de Khat, plante d'Afrique utilisée pour ses propriétés stimulantes. Identifiée pour la première fois en 2008 en Finlande, elle semble circuler aujourd'hui dans toute l'Europe. Sa diffusion a été facilitée par le biais d'Internet ; elle y est vendue en tant « qu'engrais pour plantes », « sels de bains » ou « produit utilisé pour la recherche ». Parfois présentée comme une alternative « légale » à la cocaïne, aux amphétamines ou à l'ecstasy mais aussi recherchée pour elle-même, elle fait l'objet d'un intérêt grandissant d'usagers, comme en témoignent les forums de discussion sur Internet. En France, elle a été identifiée pour la première fois à la fin de l'année 2009 dans le cadre du dispositif SINTES (Système d'Identification Nationale des Toxiques et des Substances) de l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies). Depuis, 6 autres échantillons ont été collectés auprès de consommateurs. Le réseau des Centres d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance et d'Addictovigilance (CEIP) a reçu début 2010 les premiers signalements d'effets liés à la consommation de méphédrone. La méphédrone est consommée notamment pour ses effets stimulants et entactogènes. La prise de méphédrone est généralement suivie d'une phase de « descente », décrite parfois comme violente, associée à des maux de tête, des crises d'angoisse et de paranoïa. Sont également observés des nausées, des vomissements, des hallucinations, une irritation nasale, une constriction des vaisseaux périphériques et un bruxisme (grincement des dents). Les effets à long terme ne sont pas connus. Un cas de décès après la consommation de méphédrone a été décrit en Suède en 2008. De plus, son implication est suspectée dans plusieurs cas de décès en Grande-Bretagne. La méphédrone y a été mise en évidence dans les prélèvements biologiques de certaines victimes. Actuellement, la méphédrone est classée en tant que stupéfiant dans plusieurs pays européens. D'autres Etats Membres envisagent également des mesures de contrôle. Sur la base des critères établis par l'OMS pour l'examen des substances psychoactives en vue d'un contrôle international et compte tenu des éléments disponibles et des risques sanitaires liés à la consommation de la méphédrone, la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes (CNSP) s'est prononcée, lors de sa réunion du 29 avril 2010, en faveur de l'inscription de la méphédrone sur la liste des stupéfiants. La proposition faite par l'Afssaps sur cette base a été retenue par la Ministre de la Santé et des Sports.(Source: l'Afssaps)